

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18 Pouvoirs : 4 DATES Convocation : 17/09/2026 Affiché le : 25/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. Présent.es : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, BESSON Robert, DEFAY Christine (départ après le point 5., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, QUINQUET Héloïse (départ après le point 7.), WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent Absent.es : THÉZÉ Éric, ESNAUD Bernard, Hélène FLOC'H, David DUPONT, HELSTROFFER Bruno Pouvoirs : THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard à HINRY Delphine, Hélène FLOC'H à WALTER Georgia, David DUPONT à QUINQUET Héloïse Secrétaire de séance : LAIR Maryline

Délibération n°093.26

➤ **Objet - Suppression d'un poste d'adjoint technique ppl 2ème classe**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au regard de l'évolution des besoins du service et de l'organisation des services municipaux, il n'est plus nécessaire de maintenir un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Il est ainsi proposé de supprimer l'emploi permanent suivant :

- Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux
- Grade : adjoint technique ppl 2ème classe
- Catégorie : C
- Durée hebdomadaire : 22,07/35^e
- Date d'effet de la suppression : 1er janvier 2027

Madame le Maire précise que cette suppression d'emploi intervient dans le cadre de l'évolution de l'organisation du service et sous réserve du respect des dispositions réglementaires applicables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) décide :

- après avis du CST, de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique ppl 2ème classe à temps non complet, à raison de 22,07 heures hebdomadaires
- de fixer la date d'effet de cette suppression 1er janvier 2027,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Delphine HINRY

